Ecole maternelle Albert Merle
9, Place des Ecoles
26300 ALIXAN



CHARTE DE L'ACCOMPAGNATEUR

Vous nous avez proposé votre aide pour accompagner une sortie scolaire et nous vous en remercions.
Pour vous aider à savoir ce qui est attendu de l'accompagnateur, vous êtes invité à prendre connaissance de ce document et à nous retourner le coupon signé.

Une sortie scolaire est l'occasion de mettre en pratique les valeurs de respect, d'autonomie et de coopération enseignées à l'école. Merci de nous y aider.



1. RÔLE GÉNÉRAL DE L'ACCOMPAGNATEUR

- Il est responsable d'un groupe d'élèves ;
- Il reste avec le groupe d'enfants confié ;
- Il compte régulièrement les élèves de son groupe ;
- Il accompagne la classe et non son enfant, il a une attention égale envers tous les enfants ;
- Il accepte l'éventualité de ne pas avoir son enfant dans son groupe ;
- Il ne propose aucun aliment, y compris des friandises, pour éviter tout risque d'allergie ou d'étouffement ;
- Il montre l'exemple par une tenue et un langage adaptés ;
- Il ne peut ni fumer ni vapoter ;
- Il ne peut en aucune manière utiliser son téléphone portable tout au long de la sortie ;
- Il n'est pas autorisé à prendre des photographies et/ou des vidéos / Droit à l'image – article 9 du Code civil – article 226-1 du Code pénal ;
- Il garde confidentielle toute information portée à sa connaissance lors de la sortie.

2. RESPECT DES RÈGLES

- Le règlement intérieur de l'école et les règles de vie de la classe s'appliquent en tout lieu ;
- Si un élève ne respecte pas les règles de vie, l'accompagnateur les lui rappelle et le signale à l'enseignante.

3. TRANSPORT

- Il s'assure que les élèves sont tous bien attachés ;
- Il veille au bon comportement des enfants : rester calmes et assis, ne pas boire ni manger ;
- Il veille à ce que rien ne soit oublié à la descente du car.

4. DANS LA RUE

- Il veille à ce que les élèves se déplacent en rang et dans le calme, côté habitation et non côté chaussée ;
- Il veille à ce que le rang reste serré et se déplace correctement ;
- Lorsque la classe traverse la rue, il vient en aide à l'enseignante si besoin.

5. SUR LE LIEU DE LA SORTIE



- Il répète les consignes si c'est nécessaire ;
- Il aide les élèves sans donner les réponses ;
- Il aide les élèves du groupe à s'investir, à participer et à comprendre ;
- Les enfants ne vont pas seuls aux toilettes, dans la mesure du possible, un adulte de l'école les accompagne ;
- Il veille à ce que chaque enfant s'alimente et s'hydrate correctement et l'aide si besoin.

En cas d'indisponibilité, l'accompagnateur prévient le plus rapidement l'école et l'enseignante (l'absence d'accompagnateurs peut conduire à l'annulation d'une sortie).
Merci à vous pour votre investissement auprès des élèves et des enseignantes.
Les adultes de l'école restent à votre disposition si besoin.

L'équipe enseignante

……

Je soussigné(e), ……, parent de l'enfant……, déclare avoir pris connaissance et m'engage à respecter la charte de l'accompagnateur remise par l'enseignante de la classe.

Date : signature :